

aefinfo.fr

"Scolariser un enfant handicapé au milieu des autres, c'est favoriser l'innovation pédagogique pour tous"(Sophie Cluzel)

11-15 minutes

"Quand vous scolarisez un enfant handicapé au milieu des autres, c'est du gagnant-gagnant sur le respect de la différence et l'acculturation, sur les modalités pédagogiques... C'est de l'innovation pédagogique qui sert pour tous", affirme Sophie Cluzel, dans un entretien accordé à AEF info. La secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées présente un bilan de son action dans le champ social en affirmant sa volonté d'inscrire son action "dans une logique de parcours de la personne handicapée, de la crèche jusque dans le grand âge". Elle fait à cette occasion le point sur les actions du gouvernement en faveur de l'école inclusive pour "être en mesure de scolariser dans de bonnes conditions tous les enfants à besoins éducatifs particuliers". Elle se veut également rassurante quant à la création des pôles d'inclusion, présentés comme des outils de "management des personnels".



Sophie Cluzel

AEF info : Quel bilan tirez-vous de vos deux premières années au secrétariat d'État en charge des Personnes handicapées ?

Sophie Cluzel : Celui d'un travail collectif et intense pour faciliter le quotidien des personnes. La politique en faveur des personnes handicapées est une priorité pour l'ensemble du gouvernement, mobilisé dans un cadre interministériel facilité par mon rattachement au Premier ministre. C'est une première. Dès septembre 2017, avec le Premier ministre, nous avons réuni le Comité interministériel du handicap et passé une commande très précise à chaque ministre pour qu'il prenne des engagements permettant de changer la donne dans son champ de compétences. Chacun a également nommé un haut-fonctionnaire

en charge de la société inclusive dans son ministère pour mettre en œuvre cette feuille de route.

Dès le début, nous nous sommes inscrits dans une logique de parcours de la personne handicapée, de la crèche jusque dans le grand âge. C'est un changement de paradigme avec un axe fort qui consiste à valoriser les compétences autres des personnes plutôt que les réduire à leurs empêchements. La décision du président de la République de reconnaître la pleine citoyenneté à tous les majeurs sous tutelle en leur restituant leur droit de vote en est la parfaite illustration. Ce droit est désormais inaliénable.

AEF info : Comment se sont traduits ces engagements ?

Sophie Cluzel : Permettre à chacun de vivre la vie la plus ordinaire possible est, par exemple, au cœur de la stratégie nationale pour l'autisme qui mobilise un engagement financier de 344 millions d'euros. Nous avons pris cinq engagements : remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme ; intervenir précocement auprès des enfants ; rattraper notre retard en matière de scolarisation ; soutenir la pleine citoyenneté des adultes et soutenir les familles tout en reconnaissant leur expertise.

Mais également simplifier la vie, c'est ma boussole et je voudrais rappeler que nous avons enfin octroyé des droits à vie depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les personnes handicapées, ce qui permet de rétablir la confiance. Les personnes ne seront plus obligées de prouver, tous les trois ans, qu'elles sont toujours handicapées pour avoir l'allocation adulte handicapé ou la reconnaissance de travailleur handicapé.

AEF info : Sur la question de l'école inclusive, quel est votre objectif ?

Sophie Cluzel : Ce chantier est porté avec le ministre de

l'Éducation nationale. Nous voulons changer la donne pour que l'école puisse être en mesure de scolariser dans de bonnes conditions tous les enfants à besoins éducatifs particuliers, avec une formation accrue des enseignants, et en les outillant en matière d'adaptations pédagogiques, grâce à la mise à disposition d'une plate-forme de ressources numériques : "Cap'école inclusive". De plus, pour la moitié des élèves qui ont besoin d'accompagnants, l'enjeu est qu'ils soient mieux formés et disposent d'emplois pérennes pour mettre fin aux ruptures de parcours.

Dès la rentrée 2019, plus aucun accompagnant ne sera recruté en contrat aidé ([lire sur AEF info](#)). Ces professionnels bénéficieront de contrats de droit commun de la fonction publique de trois ans, renouvelable une fois avant de donner accès à un CDI. Ces contrats seront plus intéressants financièrement car, par une organisation au plus près des besoins, nous allons pouvoir leur permettre d'offrir plus d'heures. C'est la création d'un véritable service public de l'école inclusive.

AEF info : Un certain nombre d'acteurs s'inquiètent toutefois de ces nouvelles modalités d'organisation... ([lire sur AEF info](#))

Sophie Cluzel : Il n'y a aucune crainte à avoir. Ce sont toujours les Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) qui évaluent les besoins des enfants et notifient l'accompagnement, qu'il soit individualisé, quand il y a un besoin d'appui soutenu et continu identifié, ou mutualisé, si ce besoin porte sur un des quatre axes du référentiel d'accompagnement (vie sociale, vie quotidienne, apprentissages, gestes de la vie quotidienne) qui n'est pas modifié. Ce qui est coordonné, c'est la gestion des accompagnants. Il était temps ! Nous créons des pôles d'inclusion ([lire sur AEF info](#)), des pôles ressources avec

lesquels nous allons beaucoup mieux organiser la gestion et le management des personnels, afin d'optimiser leurs emplois du temps, leurs contrats...

AEF info : Souhaitez-vous également que l'école s'ouvre plus sur l'extérieur sur cette question du handicap ?

Sophie Cluzel : Bien sûr, nous voulons ouvrir en grand la porte de l'école au monde de la rééducation, du médico-social comme des libéraux. L'idée est de mobiliser les professionnels au service du parcours des enfants, de manière, aussi, à permettre aux parents de conserver leur activité professionnelle et une vie sociale. Aujourd'hui, ils n'arrêtent pas de s'interrompre dans leur carrière pour accompagner leur enfant dans tous leurs rendez-vous. L'objectif est d'avoir une école plus inclusive qui offre les moyens de la réussite et, en même temps, multiplie les dispositifs selon les besoins éducatifs des enfants.

On pourra, par exemple, développer les Ulis au sein d'établissements traditionnels, ou des unités d'enseignements avec des professionnels du médico-social au sein même de l'école... Nous mettons en place une gradation des réponses en fonction des besoins, en proximité, et on s'outille pour recevoir tous les enfants. C'est un changement profond de nos pratiques pour aller vers cette école inclusive qui existe déjà dans beaucoup de pays d'Europe et qui a fait ses preuves.

AEF info : Vous avez justement reçu les ministres européens chargés des personnes handicapées le 14 mars. Quel était l'objet de cette réunion ?

Sophie Cluzel : Avec Nathalie Loiseau [alors ministre chargée des Affaires européennes], j'ai réuni la quasi-totalité des États membres pour partager nos bonnes pratiques et échanger autour d'une ambition simple : imaginer l'évolution de la politique

européenne du handicap dans les années à venir. Un nouveau Parlement, une nouvelle Commission seront installés dans quelques mois, c'est maintenant qu'il convient de lancer la réflexion. Outre les États membres, la Commission européenne et ses agences, ainsi que des associations représentatives de personnes en situation de handicap, au niveau français comme au niveau européen, étaient présents et ont signé une déclaration qui marque le début d'un travail commun. Nous voulons que ce travail renforce le caractère social et inclusif de l'Union européenne, comme l'a encore rappelé le président de la République dans sa tribune "Pour une renaissance européenne", en proposant le concept de bouclier social.

Il faut bien comprendre qu'au travers de telles initiatives, c'est le bien commun que l'on sert. Si nous avons cette vision du handicap en tant qu'atout économique, facteur de cohésion et accélérateur d'innovation pour tous et au service de tous, nous regarderions la personne handicapée comme un levier de transformation. C'est exactement ce regard que portent depuis très longtemps les pays scandinaves lorsqu'ils construisent leur politique de "universal design" : ce que je conçois pour les personnes handicapées, servira à tous. On inverse le regard, ce n'est plus une charge, c'est une chance. C'est exactement ce que nous voulons faire avec l'école. Quand vous scolarisez un enfant handicapé au milieu des autres, c'est du gagnant-gagnant sur le respect de la différence et l'acculturation, sur l'accélération des façons d'apprendre, sur les modalités pédagogiques... C'est de l'innovation pédagogique qui sert pour tous.

AEF info : Vous vous donnez combien de temps pour faire changer les pratiques et les mentalités autour de l'école inclusive ?

Sophie Cluzel : C'est une ambition pour le quinquennat. Nous

avons un plan de déploiement progressif des différents dispositifs. Le ministère de l'Éducation nationale mobilise pour cela des moyens importants. Le secteur médico-social est aussi pleinement associé, dans le cadre de la transformation de son offre d'accompagnement, avec, par exemple, la généralisation du fonctionnement en "dispositif intégré" des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP). C'est une révolution pour les professionnels du handicap que nous invitons à accompagner les enfants et les jeunes non plus dans leurs établissements mais au sein de l'école elle-même. Mais c'est une révolution qu'ils ont largement initiée, dans les territoires, en imaginant un ensemble de dispositif innovant, des plates-formes ressources... Mon objectif est maintenant de changer d'échelle.

AEF info : Vous comptez également faire porter l'effort sur l'enseignement supérieur ?

Sophie Cluzel : Oui, car nous avons encore beaucoup de progrès à faire, il ne faut pas se le cacher. Aujourd'hui, il n'y a que 25 000 jeunes en situation de handicap à l'université. La réforme Parcoursup permet de réelles avancées en généralisant à l'ensemble des académies une procédure permettant d'accompagner individuellement les lycéens en situation de handicap pour qu'ils accèdent à la formation de leur choix, à égalité des chances dans un contexte répondant à leurs besoins spécifiques. Au sein des universités, les missions handicap sont totalement mobilisées.

Avec Frédérique Vidal, nous avons aussi signé la charte du handicap avec la Conférence des grandes écoles ([lire sur AEF info](#)). Mais nous avons encore des problèmes de rupture d'accompagnement entre le monde de l'Éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur ainsi que de mise en accessibilité des enseignements. Il faut valoriser davantage ce

qui marche.

AEF info : La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a mis l'accent sur le développement de l'apprentissage. Comment faire pour que les jeunes en situation de handicap n'en soient pas exclus ?

Sophie Cluzel : Il faut développer massivement l'accès à l'apprentissage, formidable levier d'acculturation pour le jeune et pour l'entreprise. Nous avons 1,2 % d'apprentis en situation de handicap. L'idée est d'arriver à 6 %, taux de l'obligation légale. Nous mobilisons plusieurs leviers pour cela. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit un référent handicap dans chacun des 965 CFA. Et, au-delà de l'assouplissement global de l'apprentissage que permet la loi - avec des entrées en apprentissages tout au long de l'année et une durée du contrat d'apprentissage adaptable - les apprentis en situation de handicap bénéficieront d'un soutien renforcé, avec une modulation de la prise en charge du contrat d'apprentissage par les futurs Opcw.

Nous travaillons désormais sur l'accessibilité des pédagogies et pour mettre en place davantage de passerelles entre le lycée et l'apprentissage.

Il est également important de lever l'autocensure des familles et des jeunes. Il existe, en effet, une certaine appréhension.

L'apprentissage se rattache à l'univers de l'école et à celui de l'entreprise. Du coup, on peut avoir peur que cela soit doublement compliqué.